

FORMATION RÉFÉRENT EvRP/AAT

Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise

REF EvRP/AAT

POURQUOI SE FORMER ?

Devenir l'appui opérationnel du dirigeant pour évaluer les risques et analyser les accidents du travail

Désigné par son dirigeant, le référent EvRP/AAT anime la démarche d'analyse des risques professionnels de l'entreprise. Cette formation-action lui permet d'articuler l'évaluation des risques (approche a priori) et l'analyse des accidents du travail (approche a posteriori) pour proposer un plan d'actions de prévention pertinent, en cohérence avec la stratégie définie par le dirigeant dans sa lettre d'engagement.

OBJECTIF

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- ✓ Contribuer à l'état des lieux des pratiques prévention de son entreprise
- ✓ Favoriser une démarche d'analyse pluridisciplinaire et participative
- ✓ Évaluer les risques professionnels par une approche a priori (EvRP)
- ✓ Analyser les accidents du travail par une approche a posteriori (AAT)
- ✓ Proposer un plan d'actions pour faciliter la prise de décision
- ✓ Contribuer à l'évaluation et à la pérennité de la démarche

CONTENU

Organiser la démarche sous la responsabilité du dirigeant

- Réaliser l'état des lieux des pratiques prévention (grille GPS&ST)
- Identifier les missions du référent et mobiliser les acteurs internes et externes

Évaluer les risques professionnels (EvRP)

- Observer et analyser les situations de travail réelles (méthode ITAMaMi)
- Coter et hiérarchiser les risques, formaliser le document unique

Analyser les accidents du travail (AAT)

- Recueillir et formuler les faits, identifier les causes de l'accident

Construire et suivre le plan d'actions

- Proposer des actions techniques, organisationnelles et humaines priorisées
- Suivre la démarche et contribuer à sa pérennité

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Une formation-action privilégiant :

- Exposés didactiques et apports méthodologiques
- Mises en situation professionnelle réelles ou reconstituées
- Analyses d'accidents et de situations de travail
- Échanges d'expériences entre participants
- Travaux d'intersession appliqués à sa propre entreprise

VALIDATION DES ACQUIS

Les compétences sont évaluées au travers d'épreuves certificatives : état des lieux des pratiques prévention (grille GPS&ST) et plan d'amélioration restitué à l'oral, rédaction des faits d'un accident du travail, analyse d'une situation de travail et plan d'actions de prévention.

Un certificat de référent EvRP/AAT, valable 2 ans, est délivré en cas de validation de l'ensemble des compétences. Sa prolongation est conditionnée au suivi d'une journée de regroupement.

La formation ne permet pas de valider un/ou des blocs de compétences, des équivalences ou passerelles.

CONTACT

04.86.95.10.94 - 06.08.37.36.64

contact@alpha-secourisme.com

www.alpha-secourisme.com



Public concerné

Salarié désigné par le chef d'établissement pour déployer la démarche d'analyse des risques (animateur sécurité, QSE/HSE, préventeur, salarié désigné compétent...)

Pré-requis

Avoir validé l'autoformation en ligne INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »

Formation Dirigeant EvRP/AAT recommandée

Durée

4 jours (28 heures) de face-à-face en 2 séquences de 2 jours, séparées par une intersession de 2 à 4 semaines

Effectif

10 participants maximum

Encadrement

Formateur certifié INRS EvRP/AAT

Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap

Prix

Nous consulter